

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois... 25 cent.

SAUMUR, 14 Février 1878.

Chronique générale.

M. de Marcère vient d'adresser aux préfets une circulaire relative au rôle des agents du gouvernement dans les élections.

Ils doivent s'abstenir absolument de toute préférence indiquée entre les candidats en présence.

Sans doute, il est naturel et légitime que le gouvernement désire voir les électeurs manifester par le choix qu'ils font leur adhésion et leur attachement à la République.

Nous verrons à l'usage de cette magnifique théorie.

On ne sait pas assez ce que coûte à notre malheureux pays la folle présomption de M. Gambetta.

M. Crispi se montra intraitable sur la proposition que lui fit M. Gambetta de rompre les bonnes relations avec l'Allemagne.

Je puis vous assurer que M. Gambetta a demandé au ministre italien si la rétrocession de Nice et de la Savoie, faite de bon gré par la France à l'Italie, n'aurait pas suffi à rendre l'Italie alliée de la France.

Nous nous annexerons ces deux provinces quand nous voudrons; ce n'est qu'une question de temps.

Si, comme tout porte à le croire, le récit du journal italien est exact, il en résulte que M. Gambetta a engagé des pourparlers pour la cession à l'Italie d'une partie du territoire français.

Dans tous les codes, cet acte est qualifié de haute trahison.

Ainsi, ce n'était pas assez de la perte de l'Alsace et de la Lorraine devenues allemandes, grâce à la criminelle usurpation de l'ex-dictateur.

A l'affirmation de la Gazzetta d'Italia, il faut un démenti non pas banal, mais formel et catégorique.

Autre réflexion: Avez-vous remarqué avec quelle désinvolture méprisante le ministre italien parle de l'alliance française, et le ton de menace pour l'avenir qui règne dans ses paroles?

Nous avons des nouvelles des commissaires envoyés dans les départements, par la fameuse commission d'enquête.

Le citoyen Floquet et ses camarades se montrent aux populations ébahies en habit noir, dès huit heures du matin, avec un large ruban tricolore en sautoir et portant au côté gauche les insignes de député.

C'est une façon de singer les dignitaires des ordres de chevalerie. Le ruban simule un grand cordon et l'insigne des députés ressemble à une plaque d'ordre.

C'est dans cet attirail que les ennemis des vaines distinctions monarchiques procèdent à leur fameuse enquête, qui ne donnera pas de résultats aussi édifiants que l'enquête sur les actes du prétendu gouvernement de la Défense nationale.

Le gouvernement a complètement abandonné l'idée de nommer M. Victor Hugo grand-croix de la Légion d'Honneur.

Le conseil municipal radical de Marseille vient de prendre une décision des plus bouffonnes, mais qui montre bien le cas que l'on fait, sous la République, des arrêts de la justice et des jugements de l'opinion publique.

Courbet le communal, Courbet le déboulonneur de la Colonne, mis au rang des hommes illustres qui ont rendu des services à leur pays!

On écrit de Roubaix:

Suite de la prospérité prédite par les républicains après le 13 décembre. Les fabricants de Roubaix viennent d'abaisser de 3 centimes les prix de façon des articles qu'ils payaient 8 et 9 centimes.

On écrit de Nîmes:

Dans la soirée de jeudi dernier, une pierre couverte d'inscriptions injurieuses a été jetée dans l'intérieur de la cantine du 19^e régiment d'artillerie, dont les fenêtres sont placées du côté du chemin d'Uzès.

La pierre n'a été retrouvée que le lendemain, enveloppée dans un chiffon à raies rouges et blanches, qui retenait un papier que l'auteur avait intitulé: Comité national français des justiciers.

Sur une partie du recto suit un article intitulé: Ce que coûtent les guerres. L'autre partie est réservée à un examen du budget de 1878.

A propos de la mort de l'honorable M. Mége, on a cherché combien le Sénat avait perdu de membres par décès depuis qu'il existe.

23 sénateurs sont morts du 30 janvier 1876 au 30 janvier 1878: soit 23 sénateurs en 24 mois.

L'Union de la Sarthe se déclare autorisée à déclarer que M. de La Rochefoucauld, cé-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MONSIEUR PIERRE.

(Suite et fin.)

V.

Pierre avait complètement perdu la tête; cependant une sorte d'instinct le ramena chez lui.

Il monta à sa mansarde comme un insensé et se jeta sur son lit.

Jusqu'alors il avait marché dans la vie sans regarder en arrière; et même, il faut le dire, sans ressentir de véritables remords; mais la vue du sang l'avait terrifié.

Cette fois, il avait pour ainsi dire palpé le crime! Il ne s'agissait plus ici de la violation de conventions sociales plus ou moins contestables.

Un homme avait été tué! ce n'était point la conscience qui se révoltait, mais l'être tout entier; ce n'était point de l'argent que l'on avait volé, mais une vie!

Pierre n'avait point habitude sa pensée à cette face du crime; ses instincts étaient lâches, mais deux: il eut horreur de ce meurtre auquel il venait

de prendre une part indirecte.

Puis après l'horreur vint l'épouvante! N'allait-on pas lui demander compte de la mort d'Alexandre?

Ses refus de suivre Antoine; sa fuite à la découverte du crime; tout avait dû faire naître des soupçons.

Durand ou quelqu'un de ses compagnons pouvait d'ailleurs être pris, déclarer la vérité, et le conduire à l'échafaud!

Rouvière devint fou à cette pensée; il se dit que le seul moyen d'échapper c'était de prévenir toute accusation en dénonçant lui-même le coupable; en déclarant qu'il n'avait été entre leurs mains qu'un instrument aveugle et innocent; il se mettrait ainsi d'avance à l'abri des aveux de Durand et de ses complices.

Une fois que cette idée lui fut venue, il se hâta de l'exécuter sans réfléchir davantage, et écrivit à Antoine une lettre ainsi conçue:

« Je suis bien malheureux! je connais les misérables qui se sont introduits chez toi, et je les ai servis sans le vouloir. C'est d'après le conseil de l'un d'eux que je t'ai écrit de venir me voir; j'étais loin de me douter que l'on profiterait de ton absence pour commettre le crime qui a été commis. — Viens me voir, et je te ferai tout connaître; seulement ne me parle pas. »

PIERRE.

Rouvière remit cette lettre à son portier, avec ordre de la porter sur le champ à son adresse.

Son accablement était si profond qu'il n'avait pu se décider à se rendre lui-même chez le jeune entrepreneur; il ne pouvait penser d'ailleurs à paraître dans les rues le jour; la foule lui faisait peur; il lui semblait que l'on allait voir sur ses habits des traces de meurtre, et crier à l'assassin.

Une partie du jour s'écoula sans qu'Antoine parût; heureusement que Pierre, auquel sa blessure et les émotions de la veille avaient donné une forte fièvre, ne compta point exactement les heures; mais vers le soir, la crise étant passée, il put rassembler ses idées, et il commença à s'étonner de ce long retard.

Il allait essayer de se lever pour s'informer au portier, lorsque l'on frappa à sa porte.

Un inconnu entra.

— Je viens vous chercher de la part de M. Antoine, dit-il à Rouvière.

— Pourquoi ne vient-il pas lui-même?

— Il arrive de Versailles, accablé de fatigue et désespéré. Il n'a point eu le courage de venir jusqu'ici, et il vous prie de le rejoindre. Une voiture nous attend en bas.

Quoique surpris, Rouvière, qui ne voyait pas le moyen de refuser, se leva lentement et suivit l'inconnu.

Tous deux montèrent en fiacre.

Il faisait déjà nuit, et la faiblesse, jointe au mouvement de la voiture, jetèrent bientôt Pierre dans une sorte de somnolence.

Enfin la voiture s'arrêta. Rouvière, éveillé en sursaut, descendit appuyé sur son compagnon.

Il s'aperçut presque aussitôt qu'il n'était point dans la rue des Quatre-Fils, mais dans une ruelle obscure, et devant une maison de mauvaise apparence.

— Où me menez-vous? dit-il en s'arrêtant.

Ses yeux tombèrent alors sur le cocher qui se trouvait à côté de lui.

— Durand! s'écria-t-il épouvanté.

Il n'eut point le temps d'en dire davantage: des bras vigoureux le saisirent; la maison s'ouvrit, et il y fut entraîné.

Le lendemain, Antoine se présenta au logement de Rouvière, et le demanda.

— Ah! c'est monsieur à qui notre locataire avait écrit hier, dit le portier.

— Je n'ai point reçu de lettre.

— C'est étonnant! Voici la chose; hier je descendais avec cette lettre, quand j'ai rencontré dans l'escalier M. Durand, un ami de M. Pierre; je lui ai dit comme ça: Votre ami me donne une fameuse commission; porter ça au Marais. Qu'est-ce que c'est? qu'y m'a répondu. Je lui ai montré l'adresse; alors il a pris la lettre en disant: Donnez,

dant aux sollicitations dont il a été l'objet, pose décidément sa candidature dans la 1^{re} circonscription de Mamers, pour le scrutin du 3 mars.

D'après une dépêche de Rome, l'épithète de Pie IX est ainsi conçue :

« *Ci-gît Pie IX, Souverain Pontife, né le 13 mai 1792, mort le 7 février 1878. Priez pour lui.* »

A la suite de sa mission en Espagne, l'amiral Fourichon a reçu du roi Alphonse XII le collier de Charles III ; on lui a envoyé en même temps deux magnifiques médailles commémoratives du mariage du roi, l'une en or, l'autre en argent.

L'amiral du Petit-Thouars a reçu la grand-croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique ; le colonel comte Duhesme, le vicomte de Lapanouze et M. Amédée Dufaure ont été nommés commandeurs avec plaque de Charles III.

La petite-nièce du général Kléber, dont on s'est occupé récemment, vient d'être admise à l'hospice des incurables.

Elle est veuve d'Alfred Kléber, ancien sous-officier d'infanterie de marine, mort en 1871, qu'elle avait épousé en 1849.

Alfred Kléber était fils du commandant Antonin-Jean-Pierre-Bonaventure Kléber, neveu du grand général.

Les deux frères d'Alfred Kléber, Auguste Kléber, chef de bataillon au 45^e régiment d'infanterie, et Emile Kléber, capitaine aux chasseurs à pied, sont morts à Solferino.

Les journaux viennent d'annoncer le mariage de M^{lle} Ducrot, fille du général, avec M. de l'Espée, frère du préfet assassiné par les radicaux de Saint-Etienne. — Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est la façon noble et touchante dont cette union s'est conclue.

Après sa révocation, le général Ducrot, qui a neuf enfants et point de fortune, alla s'établir avec sa nombreuse famille dans un modeste appartement de Versailles. Quelques jours plus tard, un des officiers supérieurs les plus distingués de son ancien corps d'armée vint le voir et lui dit, avec l'accent de la plus affectueuse déférence : « Mon général, vous connaissez mes sentiments ; je suis jeune encore, je suis colonel ; j'ai 50,000 francs de rente : voulez-vous me faire l'honneur de m'accorder la main de votre fille ? »

C'était M. de l'Espée, dont la démarche dit assez la noblesse d'âme et le caractère.

Le mariage sera béni prochainement par M^r l'évêque de Versailles.

Etranger.

On sait que les souverains catholiques ont coutume de nommer un ambassadeur

je vais justement de ce côté ; je la remettrai au particulier... Du reste, monsieur n'a pas besoin de se donner la peine de monter, car M. Rouvière n'est point rentré.

Antoine reprit le chemin de son chantier, fort triste et fort pensif.

En traversant les quais, il vit la foule rassemblée.

Le pauvre malheureux ! disait une femme : on mourrait à moins.

Antoine s'approcha.

— Qu'est-ce donc ? demanda-t-il à un batelier.

Un cadavre que nous avons pêché dans la Seine, notre bourgeois.

Dans ce moment, une voix se fit entendre au milieu de la foule.

— Tiens ! je connais ce particulier-là ; c'est un grand fainéant qui était notre voisin, et dont son oncle n'a jamais pu rien faire... C'est lui qui on appelait monsieur Pierre !

(Magasin pittoresque, tome VI.)

extraordinaire auprès du Sacré-Collège pendant la vacance du Saint-Siège, et que cet envoyé diplomatique se rend en grande pompe à l'audience du Conclave, pour remettre ses lettres de créance. Introduit par le majordome et par le maréchal jusqu'à l'entrée de la salle ducale où les cardinaux sont réunis, la grande porte lui est ouverte ; mais il demeure séparé, par une grille, du Sacré-Collège. Il présente ses lettres dont le secrétaire du Conclave brise le cachet, et prononce un discours auquel le cardinal-chef de l'Ordre des Evêques est chargé de répondre. Les ambassadeurs haranguent en latin ; le représentant de la France a seul le privilège de parler au Sacré-Collège dans la langue de son pays. Après le discours, le cardinal-doyen et les autres cardinaux qui désirent entretenir l'envoyé s'approchent successivement de la grille. Dans la soirée, de brillantes fêtes ont lieu au palais de l'ambassadeur.

On assure, qu'en dépit de toutes les pressions que pourrait vouloir exercer sur lui l'Allemagne et la Russie, le gouvernement italien est résolu à observer une attitude correcte en face du Conclave. On aurait compris au Quirinal que toute autre ligne de conduite pourrait bien avoir de fâcheuses conséquences pour le pouvoir d'un jeune roi à peine assis sur le trône, et qui a déjà en face de lui d'énormes difficultés.

Une dépêche adressée de Berlin au *Morning Post* annonce que l'empereur d'Allemagne, recevant en audience particulière le président du Parlement, aurait prononcé ces paroles :

« La situation actuelle est critique ; cependant, je conserve encore l'espoir que la paix aura lieu. »

Londres, 11 février, soir.

Les journaux du soir annoncent que l'empereur a donné des ordres d'urgence pour des travaux supplémentaires dans les arsenaux en vue d'accélérer la construction des navires qui sont sur le chantier.

Les journaux de Vienne parlent de la nécessité d'une prochaine mobilisation pour donner de l'autorité à la parole de l'Autriche.

Les Russes font beaucoup d'armements.

L'empereur d'Allemagne aurait dit que, si l'Angleterre persistait à envoyer sa flotte à Constantinople, cette mesure pouvait avoir les plus graves conséquences.

(Agence française.)

Le *Standard* considère la guerre comme une question de jours. Il rend le gouvernement russe responsable du refus du firman pour le passage des Dardanelles.

Chronique militaire.

Nous avons déjà dit que le ministre de la guerre avait demandé la mise à l'ordre du jour de la loi d'état-major dont on s'occupe sans résultat depuis 1872. On a pensé là-dessus que, sans nul doute, la commission et le ministre avaient enfin trouvé moyen de se mettre d'accord. Or, il paraît qu'on est aujourd'hui ni plus ni moins avancé que le premier jour. Etat-major fermé, état-major ouvert, on ne sait pas encore ce que l'on aura. La commission s'était décidée pour l'état-major fermé ; la réunion des commandants de corps d'armée opine pour l'état-major ouvert. Ainsi donc, à la veille d'une nouvelle discussion publique, nous sommes en présence des mêmes divergences et des mêmes antagonismes que par le passé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mandement de M^r l'Evêque d'Angers

A l'occasion de

LA MORT DU SOUVERAIN PONTIFE N. S. P. LE PAPE PIE IX ET DE L'ELECTION DU PAPE FUTUR.

Charles-Emile FREPPEL, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, évêque d'Angers.

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse,

salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très-Chers Frères,

Un événement, hélas ! trop prévu, vient de plonger l'Eglise universelle dans le deuil. Depuis plusieurs semaines, l'état de santé du Souverain Pontife nous inspirait les plus vives inquiétudes ; et malgré la constitution si robuste de l'auguste vieillard, son âge et ses infirmités ne laissaient guère de place à nos espérances. Au milieu des ferventes prières que nous adressions au ciel pour la conservation de jours si précieux, nous ne pouvions pas nous dissimuler la gravité d'une situation rendue encore plus alarmante par les rigueurs de la saison. Mais, pour n'être pas inattendu, le coup qui vient de frapper la chrétienté tout entière n'en est pas moins douloureux ; et c'est avec une tristesse profonde que nous venons vous faire part de la mort de Notre Saint Père le Pape Pie IX.

Cette tristesse, vous la partagerez, Nos Très-Chers Frères ; car c'est notre Père commun qui disparaît du milieu de la grande famille chrétienne. Et quel Père ! Jamais peut-être la paternité spirituelle n'avait paru sur le siège de saint Pierre avec une expression à la fois plus majestueuse et plus douce. Dieu s'était plu à combler le saint Pontife des avantages de la nature et des dons de la grâce ; rarement la fermeté du caractère se sera trouvée jointe à une intelligence aussi élevée ; mais le trait distinctif de Pie IX, c'était la bonté. Beaucoup d'entre vous ont eu le bonheur de l'approcher ; de s'agenouiller à ses pieds et de recevoir sa bénédiction ; et ce sera l'un des meilleurs souvenirs de leur vie, d'avoir pu contempler de près cette figure toujours souriante, où la grâce et la dignité se mêlaient avec un charme incomparable. Nul ne l'a jamais vu, sans emporter avec soi une de ces impressions qui restent au fond de l'âme comme une joie et une force. Ceux-là mêmes dont il ne pouvait désarmer l'hostilité, se sentaient émus des marques d'une bienveillance que l'ingratitude la plus noire ne parvenait pas à lasser. Son cœur était un fonds inépuisable de tendresse et de générosité ; et si, comme le disait Bossuet, « la bonté est le propre caractère de la nature divine, et la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons (1) », le Père qui vient d'être ravi à notre amour mérite de prendre place parmi les hommes qui ont le mieux retracé ici-bas l'image du Dieu de clémence et de miséricorde.

Mais c'est de Pie IX que l'on peut dire avec la Sainte Ecriture : *De forti egressa est dulcedo* : « La douceur est sortie du fort. (2) » Dès son avènement au pontificat suprême, il s'est trouvé aux prises, non pas avec la société moderne, comme on se plaît à le répéter avec autant d'ignorance que d'injustice, mais avec le mal qui ronge la société moderne, c'est-à-dire avec la Révolution, avec cette théorie qui, bannissant Dieu et son Christ de l'ordre social, substitue la force au droit, le nombre à la raison, la volonté de l'homme aux lois supérieures qui doivent la gouverner ; cette théorie qui, ne tenant aucun compte ni de l'histoire ni de la tradition, prétend refaire tout à neuf, hommes et institutions, comme si dix-huit siècles de christianisme n'avaient pas établi sur la terre le règne de la justice et de la vérité ; cette théorie qui, rompant avec l'ordre naturel des choses, met la tyrannie en haut, la révolte en bas, le trouble et l'instabilité partout ; cette théorie qui sape le principe d'autorité, fausse la notion de la liberté, et enlève aux lois leur plus haute et leur plus forte sanction ; cette théorie née de l'orgueil et de l'envie, ennemie de toute supériorité sociale et réduite à n'avoir d'autre point d'appui que les passions ; cette théorie qui est l'antithèse de la raison comme de la foi, de la morale non moins que du dogme, et dont l'athéisme est souvent le premier et toujours le dernier mot.

Voilà l'ennemi que Pie IX trouvait devant lui, le jour même où il montait dans la chaire de saint Pierre. Et alors, et depuis, qu'avons-nous vu, Nos Très-Chers Frères ? Trente-deux années durant, nous avons vu l'infatigable Pontife lutter avec le mal qui tend à pénétrer dans toutes les parties du corps social. Trente-deux années durant, le monde entier a recueilli les accents de cette grande parole qui, à chaque événement et en toute occasion, enseignait la vérité ; proclamait le droit et la justice, flétrissait la

(1) Oraison funèbre du prince de Condé.

(2) Livre des Juges, xiv, 20.

violence et l'oppression, avertissait les souverains et les peuples, et traçait à tous la ligne du devoir, avec la clairvoyance et l'autorité d'un juge, avec la sollicitude et l'affection d'un père. Revendiquer les droits souverains et imprescriptibles de la vérité en face des prétentions de l'erreur ; replacer les nations chrétiennes sur leur base fondamentale, qui est l'Evangile de Notre Seigneur Jésus-Christ, le fils du Dieu vivant, l'immortel roi des siècles ; détourner les âmes des sources empoisonnées que les sophistes ont ouvertes au milieu des peuples ; prémunir les enfants de l'Eglise contre cette ligue universelle du mal qui, sous des formes multiples, cherche à envelopper le monde d'un réseau d'iniquité ; démasquer la tyrannie des consciences qui se cache sous le faux nom de libéralisme ; protéger les lois de l'ordre domestique avec la sainteté du mariage ; stimuler le zèle des pasteurs pour l'éducation religieuse et morale de la jeunesse ; maintenir intacts et dans toute leur plénitude les droits de l'Eglise et du Siège apostolique contre tout empiètement et toute usurpation, sans faiblir devant la contradiction ni se laisser vaincre par les événements ; voilà le résumé bien pâle et bien incomplet de ces allocutions consistoriales, de ces lettres apostoliques qui ont tenu le monde attentif depuis plus d'un quart de siècle, et dont le recueil est devenu la déclaration des droits et des devoirs du chrétien en face de la Révolution.

Ah ! nous le sentons, Nos Très-Chers Frères, ce n'est pas en quelques lignes que nous pouvons retracer le cours d'un pontificat, unique dans sa durée, et digne par son éclat de marquer à jamais dans les annales de l'Eglise. Si nous sommes heureux et fiers d'avoir vécu sous la houlette d'un tel Pasteur, c'est à l'histoire qu'il appartient de célébrer les grandeurs et les gloires du Pontife qui, en multipliant les apôtres de la foi parmi les nations infidèles, a étendu et développé le règne de Dieu sur la terre ; qui, en rétablissant la hiérarchie catholique dans des pays ravagés par l'hérésie, a jeté les fondements d'une œuvre dont nous pouvons déjà entrevoir l'avenir ; qui, en décernant les honneurs d'un culte public à tant de serviteurs de Dieu, a mis en relief l'excellence et les mérites de la sainteté ; qui, par la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception de Marie, a éclairé de nouvelles lumières toute l'économie de la Rédemption ; et qui, enfin, par la convocation du Concile œcuménique du Vatican, a mis fin pour toujours aux controverses d'un autre âge, en faisant apparaître aux yeux de tous, dans sa merveilleuse unité, la divine constitution de l'Eglise. Sublime initiative, actes à jamais mémorables, et dont un seul eût suffi pour illustrer un pontificat dont les œuvres s'enchaînent dans une suite non interrompue de travaux et de luttes.

Sans doute, Nos Très-Chers Frères, il n'a pas été donné à l'auguste Pontife de voir debas le triomphe complet de l'Eglise. Un pareil triomphe a-t-il jamais été, et sera-t-il bien jamais le partage de cette Eglise qui porte à si juste titre le nom de « militante » ? Nous voulons écarter cette douloureuse image d'un Souverain dépossédé de ses Etats, et mourant dans sa capitale devenue le siège d'un pouvoir étranger au sien. Mais, si l'héritier de la souveraineté la plus ancienne et la plus respectable qu'il y ait en Europe n'a pas vu le terme d'une épreuve à laquelle nous ont condamnés des fautes lamentables, Chef de l'Eglise universelle, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, il aura vu, avant de descendre dans la tombe, ce qu'aucun de ses vénérables prédécesseurs n'avait pu voir et contempler avec plus de satisfaction : il aura vu les évêques, les prêtres et les fidèles du monde catholique former l'union la plus intime et la plus parfaite que l'on ait jamais admirée dans la suite des siècles ; il aura vu les enseignements infaillibles de la chaire de saint Pierre reçus avec une docilité et une soumission qui ne s'étaient manifestées avec plus d'éclat à aucune autre époque ; il aura vu cette magnifique efflorescence des œuvres de la piété et du zèle catholiques, qui est la vraie merveille de notre temps ; il aura vu, d'une extrémité de la terre à l'autre, les âmes se fortifier par la lutte, grandir avec la persécution, se retremper dans la foi et dans la divine charité ; il aura vu la science ecclésiastique reprendre ses fortes traditions, les ordres religieux puiser une vie nouvelle dans une discipline plus fervente, le sacerdoce devenir partout un modèle de vertu et de régularité ; il aura vu, en un mot, l'Eglise catholique, plus puis-

sanle que jamais, serrer ses rangs devant l'ennemi et lui présenter un front de bataille que nulle force humaine n'est capable d'enlamer. Toutes ces grandes choses, il les aura vues avant de mourir, comme il les avait préparées, déniées et soutenues pendant sa vie. Voilà les vraies victoires de Pie IX : elles feront cortège à son nom dans l'histoire de l'Eglise, comme elles auront été ses meilleurs titres à la gloire et à la récompense éternelles.

Et maintenant, elle n'est plus là, cette haute figure qui dominait le monde avec tant de majesté, et vers laquelle tous les yeux se tournaient à chaque événement nouveau, comme pour demander une lumière et une direction. Nous n'entendrons plus cette grande voix qui a donné aux sociétés modernes de si graves et si solennels enseignements. A l'émotion qui règne partout et dont les plus incrédules ont peine à se défendre, on sent qu'il s'est fait dans l'Eglise et dans le monde entier un vide immense. Mais, si vive, si profonde que soit notre douleur, ne perdons pas confiance. Nos Très-Chers Frères : Dieu veille aux destinées de son Eglise. Si la mort, cette terrible souveraine, n'épargne pas plus les Papes que les simples fidèles, la Papauté, elle, ne meurt pas. Elle a des promesses d'immortalité, et ces promesses ont pour garantie la toute-puissance de Dieu. Pierre continue de vivre dans chacun de ses successeurs : et quels que soient leur nom et leurs mérites personnels, c'est la même autorité qui se transmet de l'un à l'autre, c'est la même obéissance qui leur est due à tous. Pie IX aura pour héritier de sa charge suprême un Pontife qui reprendra son œuvre, enseignera les mêmes vérités, combatta les mêmes erreurs, soutiendra les mêmes droits, sans y rien ajouter ni en rien retrancher. Voilà deux cent soixante-trois fois que l'on aura vu cette transmission régulière de la plus haute autorité qu'il y ait ici-bas, et tant que l'humanité n'aura pas accompli ses destinées terrestres, ce grand spectacle se reproduira sous les yeux du monde, pour vérifier la parole de Celui qui a promis d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles (1).

Déjà tout se prépare. Nos Très-Chers Frères, pour abréger le deuil de la sainte Eglise catholique. L'auguste Sénat, chargé d'être le Pontife Romain, successeur de saint Pierre, va se rassembler sous peu de jours dans la capitale du monde chrétien ; et là s'ouvrira cet imposant scrutin d'où sortira celui que nous devons vénérer et chérir comme le Père de nos âmes. Souverainement sage dans toutes ses prescriptions, l'Eglise a eu soin de tracer à cet égard les règles les plus précises et les plus formelles ; elle n'a pas craint d'entrer dans les moindres détails pour assurer la régularité d'une élection dont dépendent ses plus graves intérêts. On trouver d'ailleurs une réunion de lumières et de vertus comparable à celle que présente le Sacré-Collège ? Mais, pendant que les cardinaux, princes de l'Eglise, vont remplir cette fonction si importante de leur ordre, c'est le devoir de tout le peuple chrétien de se mettre en prière pour appeler sur eux l'Esprit de sagesse et d'intelligence, de force et de conseil. Avec les apôtres réunis pour la première élection qui se soit faite dans l'Eglise, nous dirons : *Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris* : « Vous, Seigneur, qui connaissez le fond des cœurs, montrez celui que vous avez choisi (2). » Telle est la prière qui partira de nos âmes pendant ces jours de deuil où, partagés entre les regrets et l'espérance, nous tiendrons nos regards fixés sur la Ville Eternelle, à laquelle se rattachent également les glorieux souvenirs du passé et les fermes présages de l'avenir. Dieu exaucera nos vœux et nos supplications, en nous accordant un Pontife selon son cœur : La prière de Pie IX nous aura valu cette dernière grâce ; et sa bénédiction suprême, en tombant sur l'Eglise, aura eu pour effet de nous obtenir de la bonté divine un successeur digne de lui.

L'Université catholique d'Angers sera représentée aux obsèques de Sa Sainteté Pie IX par son recteur, M^r Sauvé, qui est parti pour Rome à cette intention.

La commission du budget s'est occupée du projet Freycinet relatif au rachat des chemins de fer secondaires ; elle a pris une

décision favorable à ce rachat ; le rapport sur ce sujet sera déposé dans le courant de la semaine prochaine.

Nous lisons dans la *Correspondance universelle* :

« M. le ministre de l'agriculture et du commerce se propose de revenir à un usage tombé en désuétude, en faisant donner par le gouvernement son appui aux industriels et commerçants que leurs affaires appellent à l'étranger et surtout dans les pays peu connus.

« Le ministre faciliterait à ces négociants et à ces industriels leurs démarches en les accréditant auprès des représentants de la France dans les pays qu'ils parcourront. »

Statue de David d'Angers. — Samedi a été jugé à l'école des Beaux-Arts, à Paris, le concours du monument à élever à David d'Angers. Sur douze concurrents, il y a eu quatre lauréats :

1^{er} prix, 3,000 fr., M. Louis Noël, de Paris ; 2^e prix, 2,000 fr., M. Schœnewerk ; 3^e prix, 1,500 fr., M. Falguière ; 4^e prix, 1,000 fr., M. Taluet.

M. Noël est chargé de l'exécution du monument, dont les frais se montent à 40,000 francs.

Deux aigles tués en Maine-et-Loire. — Il aurait été tué récemment, dans les environs de Vitré, un aigle d'assez forte taille ; des journaux en font mention comme d'un événement très-rare. Le mois dernier, lisons-nous dans les journaux d'Angers, le même fait s'est reproduit par deux fois dans notre département ; deux aigles de l'une des plus grandes espèces, de celle dite *pyrargue*, égalant sinon dépassant l'aigle royal, et mesurant sept pieds d'ailes, ont été tués, l'un aux environs de Segré, par un garde, l'autre tout près d'Angers, par un chasseur de canards, à Ecoiffant.

Ces deux bêtes superbes, actuellement encore dans le laboratoire de M. Deloche (rue Courte, au musée), ont repris sous la main habile de cet artiste véritable et du reste bien apprécié, toute leur vie, on pourrait même dire toute leur férocité. Notre cabinet d'histoire naturelle n'en possédait point d'aussi beaux en ce genre, malheureusement on comprend que, malgré toutes les instances de son conservateur (M. Deloche), leurs heureux possesseurs n'aient pas consenti à s'en dessaisir.

NANTES.

Incendie de la rue Saint-André.

Hier matin, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré, Petite-Rue-Saint-André, 4, à Nantes, dans des bâtiments appartenant au sieur Levallat, charbon.

Aussitôt l'alarme donnée, plusieurs habitants du quartier, après avoir éveillé les familles Levallat et Viaud qui dormaient d'un profond sommeil, sont allés chercher la pompe de la place Louis XVI et l'ont amenée rue Saint-André, malgré les observations intempêtes du sergent qui commandait le poste. Les uns l'ont aussitôt fait fonctionner, les autres ont circonscrit le foyer de l'incendie en abattant un hangar qui eût infailliblement causé la destruction de tout un pâté de vieilles maisons ; ils ont ensuite transporté sur la rue la plus grande partie des matériaux de M. Levallat.

La pompe de la Gare et les pompes de la ville sont ensuite arrivées ; mais, l'eau faisant défaut, il fut impossible, pendant plus d'une heure, d'utiliser le concours des nombreux spectateurs qui ne demandaient qu'à travailler, et parmi lesquels se trouvait un fort détachement de dragons.

Pendant ce temps-là l'incendie faisait des progrès rapides et gagnait la maison Sorin qui touche l'habitation de M. Levallat. Bientôt la toiture fut en flammes et l'étage supérieur fut envahi : un mobilier a été brûlé, trois autres ont été déménagés tellement à la hâte qu'ils sont complètement hors de service.

Les serviteurs de l'hôtel du Grand-Monarque étant contigus aux ateliers de M. Levallat, il a été impossible de les préserver : deux écuries, une remise et trois voitures appartenant à M. Viaud, propriétaire de l'hôtel, ont été la proie des flammes, ainsi que la presque totalité des fourrages.

Ce n'est guère qu'à 4 heures que deux tranchées, pratiquées dans la rue Saint-Clement, permirent d'utiliser les seaux en toile

et d'alimenter deux des pompes amenées dans cette rue : la troisième, par suite d'un ordre mal compris ou mal exécuté, resta inactive à l'entrée de la place Louis XVI.

Le rapport officiel constate la mauvaise impression causée sur les habitants du quartier par l'insuffisance du service d'eau ; nous pouvons affirmer de visu et de auditu que cette appréciation n'a rien d'exagéré : toute la nuit et sur tous les points, les plaintes les plus vives s'élevaient contre la Compagnie des Eaux. Disons, pour être juste, que l'administration municipale avait aussi sa part dans ce concert de récriminations.

Nous nous associons de grand cœur aux félicitations à l'adresse des fonctionnaires, magistrats, officiers, soldats et pompiers, qui ont déployé le plus grand zèle et la plus grande activité ; nous sommes surtout heureux des éloges décernés aux élèves du Grand-Séminaire qui, accourus des premiers sur le lieu du sinistre, n'ont quitté leur poste qu'à 7 heures du matin.

(Espérance du peuple.)

On écrit de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) à l'Indépendant, de Laval :

« Un crime horrible vient de consterner notre canton. Dimanche, 27 janvier, deux frères, les nommés Besnard, âgés l'un de 34 ans, l'autre de 24, tous deux journaliers à Roz-sur-Couënon, jouaient aux cartes dans une auberge de cette commune, avec deux autres personnes. Le plus jeune, ayant perdu une partie, tenta de soustraire une carte ; son frère lui reprocha vivement cette indécatesse ; une violente querelle s'éleva alors, à la suite de laquelle les deux frères en vinrent aux mains. Les consommateurs présents ne jugèrent à propos d'intervenir que lorsque François Bernard, l'aîné, eût été terrassé. C'était trop tard, l'infortuné ne demait plus signe de vie.

Le meurtrier a été arrêté. »

LE VOYAGE DU CAPITAINE BOYTON SUR LE TAGE.

Voici la lettre que le capitaine Boyton écrivait en descendant le Tage, le 5 février :

Cher Monsieur, j'ai quitté Tolède, jeudi 31 janvier, à neuf heures du soir, et je suis toujours sur mon long et fatigant voyage, et il paraît que cela va continuer pendant douze jours, si cette damnée rivière ne devient pas meilleure : depuis mon départ jusqu'ici j'ai passé trente et une cascades, deux fois j'ai fait naufrage et j'ai dû rester deux jours pour réparations.

La rivière est terriblement dangereuse, par suite des écluses qui quelquefois coulent avec une vitesse égale à celle des trains express !

Il y a eu beaucoup d'endroits que j'ai passés aujourd'hui où, si j'avais eu le malheur de toucher, « Boyton serait devenu une âme en moins de dix minutes ! »

Le pays au travers duquel je passe est sauvage et magnifique.

Il y a souvent des journées entières sans que je voie un être vivant.

Quand j'arrive à un village, ma réception y est chaude et on me témoigne toutes espèces de bienveillance.

C'est mon voyage le plus long et qui, j'espère, sera le dernier.

BOYTON.

Faits divers.

LA TYRANNIE DU RASOIR.

On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes* :

Le vœu formulé par un de nos correspondants de Toulon, et visant la suppression de la tyrannie du rasoir, a trouvé, dans les ports, des échos que nous devons répéter.

« On se demande, nous écrit-on de Brest, ce qui empêche l'amiral Pothuau de rétablir la liberté du port de la barbe, qui avait été bien accueilli par tous, sauf par la corporation des coiffeurs, et qui ne gênait en rien ceux des officiers qui ne craignent pas que leur coupe de barbe ne les fasse prendre pour des garçons de café. Quant à ceux qui ne se sentent pas la distinction nécessaire pour porter, sans confusion possible, une paire de favoris, ils attendent chaque jour le moment de la délivrance ; ils demandent,

non une liberté éphémère comme celle qui leur a été enlevée il y a deux ans, mais une consécration définitive de ce principe que « nul n'est forcé de s'enlaidir. »

N'oubliez pas que l'amiral Pothuau porte la barbe entière, qu'il en est de même de l'amiral Martineau des Chesnez, directeur du personnel, et vous n'en serez que plus étonné qu'on n'ait pas encore exécuté une réforme si simple, si rationnelle, si peu coûteuse, et qui ne dépend pas, comme certaines autres, que le ministre est, dit-on, disposé à faire, du vote favorable des Chambres. Satisfaire à un besoin général sans bourse délier est chose bien tentante.

Il y a peu d'années encore on pouvait citer, comme exemple contraire, la marine anglaise, qui, grâce sans doute à ses côtes-lettées, est devenue la première du monde ; aujourd'hui, nous pouvons répondre que l'adoption de cette liberté inoffensive ne lui a rien fait perdre de sa puissance. Quant à la jeune marine d'Italie, elle grandit et prospère en dépit des moustaches de ses officiers. Il est temps que le Français ne soit pas plus malheureux que les serviteurs des autres nations.

La question n'est pas moins intéressante au point de vue des équipages. Que de fois, des épidémies, des maladies cutanées, n'ont pas eu d'autre véhicule que le rasoir malpropre du barbier ! Comparez les figures pleines de vie et de santé des matelots anglais, américains, italiens et allemands ; comparez leurs dents saines aux traits boutonneux et balafrés, aux mâchoires incomplètes de nos malheureux marins, et vous serez convaincu que, si leur figure a reçu une protection naturelle, c'est à tort qu'on la leur enlève sous prétexte d'uniformité et de fausse symétrie. Si l'on se place au point de vue de la propreté, que ne les force-t-on à se faire raser la tête du même coup, car les cheveux exigent autant de soin que la barbe.

Enfin la marine est faite pour la mer ; or, si à terre on est inflexible sur l'article de la barbe, à la mer, en revanche, on reconnaît l'impossibilité d'exiger d'une façon absolue l'usage du rasoir, et, sur la plupart des bâtiments en station, le règlement est fort peu observé.

Vous vous rendez, une fois encore, utile à la marine, monsieur le rédacteur, en prêtant l'appui de votre publicité à cette question. Pour être secondaire, elle n'en a pas moins son importance, et sa solution favorable serait un élément de bien-être pour nos gens qui en ont par ailleurs fort peu.

Dernières Nouvelles.

Le Président de la République a dû assister en personne au service funèbre qui a eu lieu en l'honneur de Pie IX, aujourd'hui jeudi, à Versailles, siège du gouvernement.

Le chef de l'Etat se fera représenter au service qui sera célébré demain vendredi à Notre-Dame de Paris.

Le gouvernement français n'enverra pas d'ambassadeur extraordinaire à Rome pour assister aux funérailles du Pape, mais le maréchal de Mac-Mahon s'y fera représenter par M. le général d'Abzac, son aide de camp.

Pour les articles non signés : P. Gobert.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 18 février 1878.

Les Chevaliers du Brouillard

Grand drame à spectacle, en 5 actes et 10 tableaux, de M. Dennery.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Dans l'intéressant volume que M. le comte d'Haussonville vient de publier à la librairie Calmann Lévy, et qui a pour titre *Mélanges et Souvenirs*, l'illustre académicien renvoie souvent ses lecteurs aux *Mémoires du comte Miot de Melito*. Nous croyons donc devoir rappeler que cet important ouvrage est également en vente chez le même éditeur.

(1) S. Mathieu, xxviii, 20.

(2) Actes des Apôtres, 1, 24.

